



ASSURANCES
IARD

La Banque Postale Assurances IARD
TSA 70003
35914 RENNES CEDEX 9
Tél. : 02.28.09.42.00 (coût d'un appel local depuis
un poste fixe)
Mail :
service.clients@labanquepostale-assurances-iard.fr



Monsieur LUC MERCURY
MAS DE LAURE
84000 AVIGNON

Objet : Votre avis d'échéance Assurance Habitation

N° de contrat : NM18131692

Période couverte : 01/04/2022 au 31/03/2023

Contrat à tacite reconduction annuelle

Le 2 mars 2022

Votre habitation garantie conformément à vos déclarations

Vous avez déclaré être propriétaire, d'un logement non meublé que vous n'occupez pas, un appartement.

L'adresse du logement assuré :

4 rue Portail Matheron

84000 AVIGNON

- Votre habitation est au 1er étage de l'immeuble et n'est pas située au dernier étage.

Votre habitation comporte :

- 1 pièces habitables dont aucune pièce de plus de 30 m2

Vos capitaux et objets précieux garantis

Vos capitaux mobiliers et objets précieux ne sont pas garantis.

Vos garanties et options retenues conformément à votre choix

La protection de votre logement

Garanties	Franchise
Catastrophes naturelles	380 €
Catastrophes technologiques	120 €
Incendie et explosion	120 €
Dégât des eaux et gel	120 €
Bris de glaces	120 €



ASSURANCES
IARD



Vandalisme et détériorations immobilières	120 €
Evénements climatiques	120 €
Attentats et actes de terrorisme	120 €
Tous risques propriétaire	120 €
Perte de loyers suite sinistre	
Remboursement en valeur de reconstruction à neuf des biens immobiliers	120 €

Votre protection et celle de votre famille

Garanties	Franchise
Responsabilité civile du bâtiment	120 €
Sauvegarde des droits	

Les limites des montants maximum par garantie sont indiquées dans les Conditions générales de votre contrat d'Assurance Habitation référence CG-H-IARD-2015-01.

Au bout de 3 ans de vie du contrat sans sinistre, aucune franchise ne sera appliquée au premier sinistre garanti. Ce bonus de franchise s'applique hors franchise(s) réglementaire(s).

Votre offre spéciale

Vous avez opté pour le paiement annuel, vous bénéficiez de l'équivalent d'un mois de réduction sur la prime annuelle de votre assurance.

Votre prime

La prime annuelle de votre contrat d'assurance habitation s'élève à 105,11 € TTC, dont 15,84 € de frais et de taxes (exonération TVA art 261C 2è CGI).

La prime annuelle inclut la taxe attentat obligatoire d'un montant de : 5,90 €

Votre échéancier

La date d'effet de votre contrat est le 01/04/2022.

Votre prime de 105,11 € sera prélevée sur votre compte bancaire en Avril 2022.

L'Essentiel à savoir, vos Conditions générales¹ et vos Conditions particulières sont accessibles depuis votre [espace personnel Assurances de Dommages*](#), rubrique « Devis et contrats ».

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre à l'adresse suivante : **La Banque Postale Assurances IARD - TSA 70003 - 35914 RENNES CEDEX 9** ou par courrier électronique.



ASSURANCES
IARD



Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part, par lettre ou tout autre support durable.

Michel ANDIGNAC
Directeur Général

¹Vos Conditions générales font référence aux Conditions générales CG-H-IARD-2015-01.

*Coût de connexion selon le fournisseur d'accès. Pour pouvoir accéder à votre espace personnel, vous devez au préalable nous avoir fourni une adresse de courrier électronique en cours de validité.